

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 4 octobre 2005 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : Mme PORCHET Arlette, présidente

Présents : M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
M. DEROBERT Michel
Mme EPARS Françoise
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GUEX Jean-Pierre
M. LAGRANGE Philippe
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges
M. STALDER Michel

Excusés : Mme CADEI Geneviève
M. COLARUSSO Alessandro
M. GRAND René

Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 31 mai et 21 juin 2005
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Adoption du règlement du cimetière de Genthod (délibération)
5. Proposition relative à la constitution d'une servitude de passage de ligne électrique aérienne à haute tension avec restriction de plantations sur la parcelle No 345 sise sur la commune de Bellevue (délibération)
6. Pétition demandant l'engagement de patrouilleurs scolaires
7. Nomination des présidents des locaux de vote pour 2006
8. Propositions du Maire
9. Propositions individuelles et questions



La présidente ouvre avec plaisir la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal, à l'Exécutif, ainsi qu'au public. Elle excuse l'absence de Mme CADEI et M. COLARUSSO.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 31 MAI ET 21 JUIN 2005

- **Séance du 31 mai 2005**

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des personnes présentes lors de cette séance.

- **Séance du 21 juin 2005**

M. RYCHNER demande d'apporter les modifications suivantes :

Page 131, 5^e paragraphe, 1^{er} tiret : - l'immeuble date effectivement de 1942, mais **le domicile de M. RYCHNER** est encore de 15 ans plus ancien, et il y a l'ADSL et même l'eau courante...

Page 131, 6^e paragraphe, 3^e tiret : - il est difficile de justifier, vis-à-vis du contribuable, une dépense avoisinant Fr. 75'000,00 par salle **afin de remplacer un meuble à rayons fixes par un meuble plus moderne.**

Page 131, 6^e paragraphe, 4^e tiret : - les lavabos, quant à eux,...

Page 131, 6^e paragraphe, 5^e tiret : - finalement, ce projet n'émane pas d'une demande des enseignants de Genthod. Connaissant l'exigence des enseignants genevois,...

Mme le maire souhaite modifier l'intervention suivante :

Page 134, 2^e paragraphe, 5^e point : **sous l'impulsion de la Mairie, elle a accueilli l'ensemble du corps enseignant afin de faire mieux connaissance. La présidente de la commission scolaire fut invitée à participer à cette réunion.**

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente communique les informations suivantes :

- ***Tournoi intercommunal de pétanque***
Félicitations à MM. SCHMULOWITZ et GUEx pour leur victoire lors de ces joutes. Comme le veut la tradition, c'est aux vainqueurs d'organiser le prochain tournoi en 2006.
- ***Société des boules du Creux de Genthod***
Remerciements pour l'invitation à participer à la soirée de rencontre amicale organisée le 1^{er} septembre dernier.
- ***Sortie annuelle du Conseil municipal***
Des remerciements sont également adressés à M. Michel STALDER pour l'organisation de l'agréable sortie dans le Piémont.

- **Tréteaux de Genthod**
Remerciements par acclamations au comité d'organisation composé de Mmes Françoise EPARS, Eve GOBBI, Geneviève ROUBIN BRÜLHART, Ghislaine MERCERAT MARTI et M. Pierre ALBERTO pour la magnifique journée.

Lecture d'un courrier émanant de Mme Gisèle KOHLER faisant part de ses vifs remerciements pour la fête organisée avec brio.

De plus, elle déplore dans sa lettre le manque de places pour assister à la partie officielle lors des promotions scolaires et suggère de trouver une solution adéquate pour l'année prochaine.

- **Pétition demandant « un lieu de rencontre pour les jeunes »**
Lecture du courrier de la Mairie informant les deux délégués du non-aboutissement de la réhabilitation de la rampe de skate, mais de l'acceptation de la création d'un lieu de rencontre.
- **Crèche intercommunale provisoire**
Le Conseil municipal a été convié à l'inauguration de la Crèche les 4 Saisons.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Tréteaux de Genthod**
La Mairie souhaite aussi remercier les initiateurs des Tréteaux de Genthod. La fête fut très appréciée et de nombreux communiens ont demandé à quand les prochains ?

- **Concours hippique « Prix des communes genevoises »**
Les personnes intéressées à participer à cette manifestation le vendredi 9 décembre à 15h00 peuvent s'inscrire au secrétariat jusqu'au 15 novembre.

- **Patrouilleurs scolaires**
Lecture de l'autorisation reçue du DJPS concernant l'engagement de patrouilleurs scolaires.
En substance, il est relevé que, dans le périmètre de l'école, tous les moyens physiques et marquages sont mis en œuvre pour la sécurité des piétons. Néanmoins, le DJPS n'est pas opposé à la décision des autorités communales pour une protection des enfants sur le chemin de l'école par la présence de patrouilleurs scolaires. Durant l'enquête, environ 40 enfants (à pied ou en vélo, accompagnés ou non) empruntaient les passages pour piétons suivants : sur la route de Valavran/hauteur route de Rennex, sur la route de Rennex, sur le chemin des Chênes et sur la route de Valavran/hauteur chemin du Presbytère. En conclusion, le DJPS est favorable à la présence de deux patrouilleurs scolaires, chacun d'entre eux étant responsable de deux passages de sécurité.

Mme HUMBERT précise qu'il existe un règlement sur les patrouilleurs scolaires adultes (H 1 05.16) qui détermine clairement toutes les modalités d'engagement et le cahier des charges.

Finalement, elle annonce que dès demain une offre d'emploi paraîtra dans les panneaux d'affichage communaux.

- **Gare Genthod-Bellevue**
Les travaux de rénovation de la gare débiteront à fin octobre, avec une mise en service de la nouvelle gare à la fin de l'année encore. La Mairie a d'ores et déjà contacté Urbaplan pour l'étude de l'aménagement de l'esplanade.

- **Chemin de la Cressonnière**
Lecture d'un courrier des propriétaires riverains faisant part de leur requête formelle de cession du chemin à la Commune.

Mme PORCHET propose de transmettre cette demande à la commission de l'aménagement du territoire pour une prise de décision.

M. STALDER indique que la commission du génie civil a déjà commencé d'étudier ce problème de cession de chemins privés.

M. REINMANN stipule que c'est aussi une problématique financière, car il y a onze chemins concernés.

M. DEROBERT indique qu'il partage les préoccupations de ces personnes. Il lui semble logique d'établir une réflexion intégrée sans faire de cadeaux, et de s'interroger sur l'utilisation réellement faite des chemins privés.

Mme GOBBI est du même avis et propose la création d'une sous-commission.

Mme PORCHET, par souci de simplicité, propose une commission de l'aménagement du territoire ouverte à tous, qui créera alors une sous-commission.

M. STALDER tient toutefois à préciser que cette démarche ne se fait pas sous la pression de cette lettre.

Mme le maire évoque la possibilité de créer un règlement.

Cette demande est renvoyée pour étude en commission de l'aménagement du territoire élargie à tout le Conseil municipal. La Mairie répondra dans ce sens aux propriétaires.

- ***Téléréseau***

Situation au 30 juin 2005 pour le secteur n° 1 (Boulangers, Chênes, Pierre-Grise, Rennex) : sur un potentiel de 113 villas, 48 contrats sont signés, 18 refus sont confirmés, et 47 villas restent en suspens. A ce jour, 22 villas font l'objet d'une facturation de l'abonnement au téléreau. Les taxes de raccordement procurent une recette d'un montant de Fr. 35'999.90.

- ***Ecole***

14 élèves ont quitté l'école de Genthod et 17 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, aucune classe supplémentaire n'a dû être ouverte. La moyenne des enfants par classe s'élève à 22/24 élèves.

Quelques changements ont été annoncés dans le mode de fonctionnement de l'école, Mme VIZCAINO est devenue maîtresse d'appui à 50% à la place de Mme SIEGRIST. Dès 2006, toutes les écoles du canton fonctionneront avec des responsables d'école appelés à remplacer les maîtres principaux. Ces postes pouvant être partagés, M. FAVRE et Mme VIZCAINO travailleront en duo. Il enseignera à 75% et sa collègue reprendra les élèves pour 25% du temps manquant, la fonction administrative étant de plus en plus lourde. Le projet s'étalera sur quatre ans, avec un bilan à chaque fin d'année.

- ***Nouvel immeuble communal***

Les travaux ont débuté lors des premiers jours de septembre et il n'y a pas eu de limon fluant détecté lors des premières fouilles. Le chemin de la Mairie est fermé à toute circulation.

- ***Route de Collex***

Une demande d'autorisation de construire pour un trottoir à la route de Collex a été déposée par le DAEL.

4. ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE DE GENTHOD (DELIBERATION)

Mme GOBBI explique que, suite à la création d'un cimetière à Bellevue entraînant la séparation de la gestion de celui de Genthod, un nouveau règlement devait être constitué et adapté aux besoins actuels. La commission de l'aménagement du territoire du 30 août dernier a approuvé les modifications après avoir reçu les deux versions. Elle précise qu'il n'y a rien de particulièrement nouveau.

M. REINMANN demande de supprimer le « la » pas nécessaire devant l'Administration municipale dans l'article 3.

M. RYCHNER s'interroge sur les raisons qui interdisent la plantation de buis sur les tombes (art. 36, al. 2).

Mme le maire répond que les arbustes ne sont pas toujours taillés correctement, qu'ils envahissent souvent les chemins, et que le préposé n'a pas l'autorisation de les élaguer.

M. DEROBERT souligne que c'est le propre de tous les arbustes.

Mme HUMBERT indique que le buis est souvent lié au lieu.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Vu la nécessité d'abroger le règlement du cimetière commun aux communes de Genthod et Bellevue, vu la nécessité d'adopter un nouveau règlement suite à la création d'un cimetière à Bellevue entraînant la séparation des deux communes quant à l'exploitation de ce lieu, vu le préavis favorable de la commission de l'aménagement du territoire du 30 août 2005, vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide

1. *D'abroger l'ancien règlement du cimetière commun aux communes de Genthod et Bellevue.*
2. *D'adopter le nouveau règlement de la commune de Genthod, ci-annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération, version au 30 août 2005.*

Mis au vote le nouveau règlement du cimetière est accepté à l'unanimité

5. PROPOSITION RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE A HAUTE TENSION AVEC RESTRICTION DE PLANTATIONS SUR LA PARCELLE N° 345 SISE SUR LA COMMUNE DE BELLEVUE (DELIBERATION)

Mme GOBBI indique qu'il s'agit uniquement d'entériner une décision prise en 1996, et signée par une convention au mois d'octobre de la même année par Mme le Maire, et ainsi permettre aux CFF d'inscrire au registre foncier la servitude de passage sur la parcelle 345. Le préavis de la commission de l'aménagement du territoire est évidemment favorable.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Vu les besoins des CFF, pour leur exploitation, de bénéficier d'une nouvelle ligne électrique aérienne 132 KV Bussigny – Genève (Tuileries) sur le tronçon Prangins – Tuileries, en remplacement de la ligne existante, vu le tracé de cette nouvelle ligne qui traverse la parcelle N° 345, feuille 24 de la commune de Bellevue, dont la commune de Genthod est propriétaire à la suite d'un remaniement parcellaire intervenu en décembre 1980,

vu la convention signée entre les CFF et Mme le Maire le 2 octobre 1996 en vue de l'octroi d'une servitude de passage de ligne électrique aérienne à haute tension avec restriction de plantations sur la parcelle N° 345 de la commune de Bellevue pour permettre cette réalisation, son maintien, son entretien et sa transformation; étant précisé que les plantations sont tolérées mais que celles-ci ne pourront s'approcher à moins de 5 m des fils,

vu la situation en zone agricole de cette parcelle de 29'053 m²,

vu l'indemnité unique de Fr. 658,00 que les CFF ont prévu de verser à la Commune de Genthod (140 m à Fr. 4,70/m) pour une durée de 25 ans,

vu les négociations menées en 1996 avec les CFF et le contrat de servitude signé par Mme le Maire,

vu la procédure d'approbation des plans qui est en cours d'achèvement,

vu la nécessité pour le Conseil municipal d'adopter une délibération, qui devra être soumise pour approbation au Conseil d'Etat, en vue de ratifier cette convention pour permettre son inscription au registre foncier,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, et l'article 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide

1. *D'accepter la ratification de l'acte de servitude signé par le Maire en date du 2 octobre 1996 relatif à la constitution d'une servitude de passage de ligne électrique aérienne à haute tension avec restriction de plantations sur la parcelle N° 345 de la commune de Bellevue pour permettre la réalisation, son maintien, son entretien et sa transformation et prévoyant le versement à la commune d'une indemnité de Fr. 658,00 pour vingt-cinq ans.*
2. *De comptabiliser la recette prévue sous chiffre 1 sous la rubrique 65.427 «indemnité de servitude de passage »*

Mise au vote la constitution de la servitude précitée est acceptée à l'unanimité

6. PETITION DEMANDANT L'ENGAGEMENT DE PATROUILLEURS SCOLAIRES

Mme PORCHET donne lecture d'un courrier adressé à la Mairie par le comité de l'APEG contenant une pétition demandant l'engagement de patrouilleurs scolaires.

Dans sa séance du 22 juin 2004, la commission sécurité publique avait demandé au préalable de constater les effets de la fermeture du portail devant l'école et d'en tirer les conclusions. Dans sa séance du 7 juin 2005, elle a demandé à la Mairie de poursuivre l'étude de l'engagement de patrouilleurs scolaires. La Mairie a, par conséquent, écrit au DJPS pour solliciter une analyse de la situation. L'incidence financière serait de l'ordre de Fr. 35'000,00 par année. L'engagement de patrouilleurs est de la compétence de la Mairie.

M. GUEX pense qu'il est nécessaire de déterminer la rétribution horaire, les sites où ces personnes seront placées, et quel est leur cahier des charges avant d'ouvrir ces postes. Il précise aussi qu'il n'a jamais réussi à obtenir les cahiers des charges du personnel communal.

Mme HUMBERT indique que le cahier des charges est simple, il est déterminé dans le règlement cantonal. Le tarif horaire est défini par le DJPS à Fr. 25,50 de l'heure, et les emplacements ont été étudiés par le DJPS dans le courrier du 15 septembre 2005 lu précédemment. Quant aux cahiers des charges des employés communaux, elle indique qu'ils peuvent être consultés en mairie, tout en ayant un motif valable pour le faire. Elle ajoute qu'ils n'ont jamais été demandés.

M. REINMANN précise que tout le Conseil est, sur le principe, favorable à l'engagement de patrouilleurs, néanmoins, il souhaite plus d'informations pratiques, telles que le nombre de patrouilleurs.

Mme le maire indique que l'enquête menée par le DJPS a conclu à la nécessité de deux patrouilleurs, et si à l'usage il est remarqué qu'une troisième personne serait nécessaire, il est toujours possible de procéder à un engagement ultérieur.

Une formation étant nécessaire, Mme GOBBI pense qu'il est impératif d'aller de l'avant. Le cahier des charges pourra être transmis lors de la prochaine commission de la sécurité publique.

M. FEYER demande si un remplaçant est prévu.

Mme HUMBERT répond qu'il est prévu qu'ils se remplacent entre eux.

Mme PORCHET propose de mandater la Mairie pour procéder à l'engagement de deux patrouilleurs scolaires, et rendre réponse aux pétitionnaires.

Mis au vote l'engagement de deux patrouilleurs est accepté à l'unanimité

7. NOMINATION DES PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2006

Votation du 12 février 2006

Président :	M.	Georg FEYER
Suppléant du président :	M.	Bruno REINMANN
Vice-président :	M.	Philippe LAGRANGE
Suppléant du vice-président :	M.	Jean-Pierre GUEX

Votation du 21 mai 2006

Présidente :	Mme	Anne BOADA
Suppléant de la présidente :	M.	Michel DEROBERT
Vice-président :	M.	Michel STALDER
Suppléant du président :	M.	Pierre-Antoine BUCHETTI

Votation du 24 septembre 2006

Présidente :	Mme	Eve GOBBI
Suppléant de la présidente :	M.	Georges RYCHNER
Vice-présidente :	Mme	Arlette PORCHET
Suppléante de la vice-présidente :	Mme	Françoise EPARS

Votation du 26 novembre 2006

Président :	M.	Michel STALDER
Suppléant du président :	M.	Pierre ALBERTO
Vice-président :	M.	Andréas BAUMGARTNER
Suppléante du vice-président :	Mme	Eve GOBBI

8. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- ▶ M. RYCHNER brandit la manchette de la Tribune de Genève énonçant « Genthod Plage interdite aux adultes », consécutive à un article paru cet été concernant l'interdiction aux adultes de se baigner au Creux-de-Genthod et qui est basée sur un vieux règlement contestable datant de 1949. Il suggère que la commission culture, sports et loisirs dépoussièrera ce règlement.

M. GUEX pense qu'il est nécessaire d'avoir le même règlement pour tout un chacun.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission culture, sports et loisirs.

- ▶ Considérant que les immeubles locatifs (et restaurants) de la commune de Genthod figurent à son patrimoine administratif, considérant que, de ce fait, les bénéficiaires qui en résultent ne peuvent être affectés qu'à la rénovation de l'immeuble qui les a produits, considérant que ces réserves se montent fin 2004 à Fr. 1'505'200,80, considérant que s'ils figuraient dans le patrimoine financier de la commune ils pourraient être comptabilisés dans le poste recette de la commune,

le Groupement pour les intérêts de Genthod demande que le point « Attribution au patrimoine financier des immeubles locatifs de la commune de Genthod » figure à l'ordre du jour de la commission des finances du 1^{er} novembre.

Il demande également à l'Exécutif de la commune de fournir à cette occasion tous les textes et règlements liés au passage du patrimoine administratif au patrimoine financier et de rédiger un projet de délibération permettant de rendre cette mesure effective dès 2006.

M. DEROBERT soutient cette idée.

M. MOTTIER demande le but recherché de cette démarche.

M. GUEX explique que le GIG souhaite que les recettes des immeubles locatifs et restaurants rentrent dans les comptes et que les loyers perçus puissent être affectés à d'autres usages que la rénovation de l'immeuble proprement dit.

M. MOTTIER indique que dans la comptabilité publique il n'est pas possible de constituer des réserves.

Cette demande est transmise à la commission des finances pour étude lors de sa séance du 1^{er} novembre prochain.

- ▶ Considérant que les chemins et voies privées sont une source potentielle de conflit entre la commune et les propriétaires, voire entre les propriétaires desdits chemins, des demandes d'entretien de ces chemins ont été transmises à la commune de manière récurrente, et que la maîtrise des voies de communication et l'augmentation de son patrimoine administratif sont des avantages pour la commune,

le GIG propose au Conseil municipal de prendre la décision d'accepter de reprendre, en l'état, pendant une période de deux ou trois ans, pour autant que tous les copropriétaires soient d'accord, tous les chemins et voies privés de la commune.

Dès l'acceptation de cette proposition, il demande que l'Exécutif étudie les conditions juridiques qui permettent de rendre effective cette décision et rédige un projet de délibération sur cet objet pour le Conseil municipal suivant.

Enfin, le délai fixé pour la cession à la commune des chemins privés étant échu, pour autant que les riverains en fassent la demande, les services de voirie communaux sur les chemins privés pourraient être assurés par la commune et facturés au prix coûtant.

La proposition est transmise à la commission de l'aménagement du territoire pour une étude globale du problème des chemins privés.

- ▶ M. STALDER signale qu'il devient de plus en plus difficile de se parquer le long de la route du Creux-de-Genthod, celle-ci devenant un dépôt à remorques à bateaux ou autres.

Mme le maire indique qu'elle va prendre contact avec M. CONNE, de l'OTC, à ce sujet, elle propose éventuellement un stationnement limité à 15 heures.

M. STALDER précise qu'il faut toutefois tenir compte des usagers CFF.

- ▶ M. GUEX demande que, lors du réaménagement de la gare CFF de Genthod-Bellevue, le parking puisse aussi bénéficier d'une mise à 15 heures maximum, le parking étant fréquemment utilisé comme un parking longue durée ne permettant pas aux usagers pendulaires de parquer leurs véhicules.
- ▶ M. SCHMULOWITZ rappelle la venue de M. René SCHENKER, qui évoquera les débuts de la Radio Télévision Suisse Romande à Genthod, le vendredi 7 octobre à 20h30 à la salle De Saussure.

M. RYCHNER a eu de la peine à reconnaître le *tous-ménages* communal concernant cette manifestation, l'écusson de la commune n'apparaissant pas.

Mme le maire indique que dans un souci de modernisme, il a été décidé de ne plus le mettre sur la plupart des *tous-ménages*.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire
Michel STALDER

La présidente
Arlette PORCHET